

Séance du 03 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
014-200064939-20231005-D_74_2023-DE
Date de télétransmission : 06/11/2023
Date de réception préfecture : 06/11/2023

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 29/09/2023
Date d'affichage : 29/09/2023
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GOULAY Martine, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur TURPIN Laurent donne pouvoir à Madame LAFOSSE Anne Mary,
Secrétaire de séance : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc,

Objet : rachat de parts sociales de la SLE affiliée à la Caisse d'Epargne

Délibération 74/2023

La Commune de Valambray est actuellement détentrice de 12 910 parts de la Société Locale d'Epargne de Normandie.

La commune de Valambray décide de racheter 1250 parts Sociales pour un montant total de 25 000€

L'Assemblée délibérante,
Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré,
Vu le code général des Collectivités territoriales

- Adopte à l'unanimité, la décision proposée de demander le rachat de 1250 parts sociales de la Société Locale d'Epargne Calvados, détentrice de parts de la Caisse d'Epargne de Normandie, pour un montant de 25 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 06 octobre 2023

Le Maire

P. MARTIN



Le secrétaire

M.BEAUDOIN